



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRÉFECTURE DES VOSGES**  
-----  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
-----

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE  
PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNE DE GIRCOURT-LES-VIEVILLE**

Par arrêté n° 60/2026/ENV du 10 juin 2026, le préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du **mardi 7 juillet 2026 à 10h00 au jeudi 13 août 2026 à 19h00**, soit 38 jours consécutifs, sur la demande présentée par la société SAS TENSOL 30, située Arteparc de Fuveau – Bâtiment A – Plan de Fabrique – 13 710 FUVEAU, en vue d'obtenir un permis de construire pour une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Gircourt-lès-Viéville, lieu-dit « Pré-Cognon ».

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique, du **mardi 7 juillet 2026 à 10h00 au jeudi 13 août 2026 à 19h00**, à la mairie de Gircourt-lès-Viéville, aux jours et heures ouvrables de celle-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges <https://www.vosges.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Projet-photovoltaïque> ou sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7423/>

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.88.73) ou par courriel à l'adresse suivante : [pref-environnement@vosges.gouv.fr](mailto:pref-environnement@vosges.gouv.fr).

De la même manière, un accès gratuit est également garanti par un poste informatique disponible à la sous-préfecture de Neufchâteau aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.87.79) ou par courriel à l'adresse suivante : [sp-neufchateau@vosges.gouv.fr](mailto:sp-neufchateau@vosges.gouv.fr)

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à M. Matthieu LALOYE de la société SAS TENSOL 30, aux coordonnées suivantes : SAS TENSOL 30 – Arteparc de Fuveau – Bâtiment A – Plan de Fabrique – Fuveau – 13 710 FUVEAU ou : [mlaloye@tenergie.fr](mailto:mlaloye@tenergie.fr)

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Gircourt-lès-Viéville ou les adresser par correspondance à la mairie précitée, à l'attention du commissaire enquêteur ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-7423@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7423@registre-dematerialise.fr)

Dans ce dernier cas, les observations transmises seront importées dans le registre dématérialisé et consultables par tous.

M. Régis BRUEY, assurera les fonctions de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie de Gircourt-lès-Viéville les :

- **mardi 7 juillet 2026 de 10h00 à 12h00**
- **vendredi 24 juillet 2026 de 15h00 à 17h00**
- **jeudi 13 août 2026 de 17h00 à 19h00**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la mairie de Gircourt-lès-Viéville.

Au terme de l'enquête, le préfet des Vosges est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.